



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 31473

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur l'obligation d'embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés. Cet objectif semblant loin d'être atteint dans la fonction publique, il lui demande de lui fournir le pourcentage précis de travailleurs handicapés dans tous les services dont il a la responsabilité.

Texte de la réponse

Le ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville emploie sur le secteur de l'administration du travail et sur celui de l'administration sanitaire et sociale 6,64 % de travailleurs handicapés, soit un taux supérieur à l'obligation légale d'emploi, fixée à 6 %. Au 1er janvier 2008, 6,9 % de travailleurs handicapés sont employés dans l'un des services de l'administration du travail (direction générale du travail, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, direction de l'administration générale et de la modernisation des services, services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle). Il convient de souligner que le taux des bénéficiaires de l'obligation légale d'emploi est, depuis 2003, supérieur à l'obligation légale d'emploi et que les efforts entrepris dans le cadre du plan triennal d'emploi des travailleurs handicapés permettent de maintenir ce taux d'emploi à son niveau élevé. Concernant les services de l'administration sanitaire et sociale, le taux d'emploi dépasse les 6 % depuis 2004 et il s'élève à 6,38 % au titre du recensement effectué en 2008, soit 980 bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Dans la perspective de maintenir, voire d'améliorer en 2008 le taux d'emploi atteint, l'ensemble des services du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville ont été mobilisés pour redynamiser les recrutements d'agents handicapés. C'est ainsi que 30 nouveaux recrutements de travailleurs handicapés ont été réalisés en 2008 : 4 pour la catégorie administrative A, 13 en B et 13 en C. Cet effort de recrutement sera maintenu en 2009.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31473

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8333

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6764